



Licenciement suite à un rachat d'entreprise

Par **thide**, le **22/12/2009** à **06:36**

Bonjour,

J'ai un ami qui est actuellement agent de sécurité employé en CDI depuis février 2009 a son entreprise qui est racheté par une autre. Le changement doit s'opérer pour le 1er janvier 2010.

Dans son entreprise actuelle ils sont 4, mon ami, une personne qui devait partir en retraite dans les mois a venir mais qui n'est pas revenu début décembre après ses vacances, une autre qui est en contrat depuis septembre et son chef.

Dans son entretien avec normalement son nouveau patron début décembre on lui indique que 85% de l'effectif ayant 6 mois d'entreprise serait ré-embauché. Une semaine après cet entretien on lui indique au téléphone qu'il ne sera pas gardé sans lui donné de raison ni lui convenir d'un entretien.

Nous sommes à une semaine et demi de la fin de contrat, il n'a toujours pas eu de nouvelles, sont -ils dans leur droit?

Quelle chose peut-il mettre en place?

Pouvez vous m'indiquer la procédure dans ce genre de cas?

Merci pour toutes les réponses que vous pourrez m'apporter, cdt.